

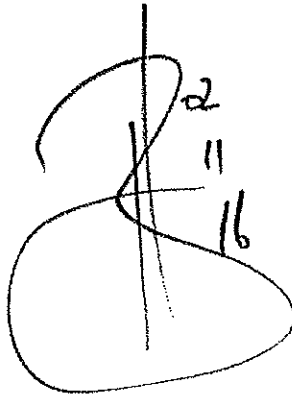
## AVENANT RELATIF AUX SANCTIONS

(À utiliser dans les contrats d'assurance consommateurs)

Nous n'accorderons aucune prestation au titre du présent contrat d'assurance si l'octroi d'une couverture, l'indemnisation d'un sinistre ou la fourniture d'une prestation venait enfreindre une quelconque sanction, interdiction ou restriction imposée par la loi ou un règlement.

LMA5213

12 mars 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop. To the right of the signature, the numbers '2', '11', and '16' are written vertically in a simple, hand-drawn style.